



## Prieuré de Sainte-Victoire Règlement à l'intention des visiteurs

Le Prieuré est un domaine privé appartenant aux « *Amis de Sainte-Victoire* ». Des bénévoles ont restauré depuis 1955 les bâtiments en ruine et en assurent chaque semaine l'entretien et la mise en valeur. Situé sur le site classé de Sainte-Victoire, le caractère naturel de ce lieu impose d'en respecter l'environnement.

Ouvert librement à tous, le domaine est placé sous la responsabilité des visiteurs qui doivent observer les règles suivantes :

- 1)** Avant de monter au Prieuré, il est conseillé d'appeler le 06.09.09.24.65, de consulter « [www.amisdesainte victoire.asso.fr](http://www.amisdesainte victoire.asso.fr) » et les panneaux situés au départ des sentiers : le site peut être fermé temporairement.
- 2)** Les feux sont interdits au Prieuré. Seule la cheminée du refuge peut être utilisée, du mois d'octobre au mois de mai. Les randonneurs doivent apporter eux-mêmes le bois pour l'alimenter.
- 3)** Dans le refuge, l'hébergement de nuit est limité à quatorze couchages. Ni camping ni bivouac ne sont autorisés.
- 4)** Le puits-citerne recueille l'eau de pluie des toitures. Cette eau n'est pas potable. Elle doit être utilisée avec modération, surtout l'été.
- 5)** À l'intérieur comme à l'extérieur du refuge, chacun doit rassembler et emporter ses déchets. Des toilettes sèches sont situées au nord du Prieuré ; chaque utilisateur est tenu de les maintenir propres.
- 6)** Il convient d'éviter les activités bruyantes, notamment le soir, le Prieuré n'étant pas destiné à l'accueil de groupes organisant des festivités privées. Le sommeil des randonneurs doit être respecté et le silence est de règle à partir de 22 heures.
- 7)** Le Prieuré accueille les manifestations culturelles, sportives, religieuses et festives organisées par « *Les Amis de Sainte-Victoire* ». Aucune autre activité, aucune installation de matériel ni de structure, même temporaire, n'est autorisée.
- 8)** La chapelle Notre-Dame-de-Victoire est réservée aux célébrations religieuses, à la prière et au recueillement ; le silence doit être observé à ses abords.

L'Association "*Les Amis de Sainte-Victoire*"